merciale du district de Midland, de la banque du peuple, du chemin de ser de Montréal et Lachine; du chemin de fer du St. Laurent et du lac Champlain, -et de la manufacture de coton à Sherbrooke; Etats des biens meubles de l'Institut des artisans de Montréal, et des immeubles de la société des missionnairee baptistes du Canada; Rapports des sociétés d'agriculture.-Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table. Du Maire et des conseillers de ville de Brantford, demandant certains amendemens à l'acte incorporant la dite ville; Du Conseil municipal du district des Outaquais, demandant que l'acte 8 Vic., cap. 14, soit amendé de manière à autoriser le gouverneur à émaner des commissions pour les cours d'assises' nisi prius, d'oyer et terminer et pour l'évacuations des prisons, deux fois par année, et de fixer les jours où s'ouvriront et seront tenues les dites cours ; De J. Bazeau et autres, de Ste. Martine, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant les troubles de 1837 et 1838; De John Molson, couver, président et au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer du St. Laurent et du Lac Chaplain, demandant un système plus équitable de droits de quaiage payes aux commissaires du havre ; de Reverend J. B. Grenier et autres, hubitants du village de St. Arcène de Kale township Viger, et demandant du délai pour le paiement, -et demandant une aide pour en améliorer les chemins; De B. Dionne et autres, des paroisses St. George de Kakonna et de St. Arcène de Kakouna, comté de Rimouski, demandant que la paroisse St. Arciène de Kakouna soit érigée en municipalité distincte pour les fins de l'éducation ; Du Maire et des conseillers de la municipalité de Rimouski, demandant que la distribution des statuts provinciaux se fasse d'une manière plus générale ; De Alexis Gagné, de la paroisse St. Louis de Kamouraska, demandant le priement de son compte comme officier-rapporteur dans l'élection des officiers de paroisse pour la dite paroisse en 1841; Du Maire et des conseillers du comté de Rimouski, demandant une division du dit comté pour toutes les fins quelconques, et demandant que toute la paroisse de la Rivière-du-Loup soit comprise dans le dit comté; De MM. Lemesurier, Tilstonne et Cie., et autres, et Baxter Bowman, Ecr., et autres, tous intéressés dans le commerce de bois, se plaignant des obstacles que le commerce de bois rencontre par suite de deux ponts de péages construits au Sant-aux-De John Foran et autres, engagés dans le commerce de bois sur la rivière des Outaonais et ses tributaires, demandant queles personnes qui ont obtenu la permission de couper du bois sur les terres incultes de la couronne soient protégées en loi contre les personnes qui commettent des empiérations; De George B. De Boucherville, de Monireal, écuyer, de nandant que la chambre lui permette de sommettre à son examen une marhine inventée par lui dont la force motrice se renouvelle d'elle-même, et demandant une aide pour mettre la dite machine en opération, si elle en est jugée digne ; Du Rèv. L. A. Bourret et divers habitants du comté de Komonraska, demandant que la pétition qui vent fai e établir le chef-lieu dans la paroisse de la Rivière-du-Loup ne soit pas écoutée favorablement ; Du Rév. Æneas McDonald et autres, le clergé catholique romain et les laïcs de la paroisse de Cornwall, demandant qu'il soit étal 1 des dispositions qui placent le collège de Régiopolis sur une basse solide espermanente; De Charles Farran, du township de Osnabruck, demandant qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des réclamations provenant des dommages causés par a construction dit canal St. Laurent, et demandant une indemnité pour les dits dommages; De Madame Louise O. Beaunet, veuve de seu Z. Grenier, de la Paroisse St- Rémi, district de Montréal et semme de J. H. Martin, demandant une indemnité pour les pertes qu'elle a endurées pendant les troubles de 1837 et 1838; De Madame M. A. F. Viger et autres, directrices et officiers de l'asile des orphelins catholiques de Montréal, demandant une aide pour le soutien du dit asile; L'Hon, M. Sherwool présente un hill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent; seconde lecture, le 20 fevrier; M. W. H. Scott présente un bill pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière-Duchêne, dans le comté des Deux-Montagnes ; seconde lecture, jeudi prochain ; M. Christie présente un bill pour établir un tribunal pour décider le mérite des accusations portées par l'assemblée législative de cette province ; seconde lezture, de ce jour en quinze ; L'Hon. M. Boulton, du comité des ordres permanouts, fait rapport que ce comité a examiné la pétition de M. A. Primeau et A. A. Troitier, demandant le pouvoir d'ériger un pont de péages sur la rivière Chateauguay, et aussi les pétitions de L. G. Brown et nutres, en faveur de la dite demande, et du Rev. E. Blyht et autres, contre, et trouve que les pétionnaires n'ont pas donné l'aris exigé par la 66e règle,-et que pour les pétitions du président, directeurs et compagnie de la banque de Gore,—de Benjamin Quimet et autres, -de T.M Daly et autres, -de George O'Kill Swart et autres,-de Jamais Porter et autres,-et les diverses pétitions qui ont rapport à la division du comté de Kent, clles ne tombent point sous l'opération de la 66c. règle ; Sur motion de M. Taché, une adresse est votée, demandent " vn "état des droits prélevés sur certains articles venant des " Etats-Unis, lesquels peuvent être affectés, par la passa-" tion d'un acte pour établir un système d'échange avec les " Etats-Unis sur un pied de réciprocité"

Résolutions qui doivent être proposées par M. le Procureur-Genéral La Fontaine, dans un comité général, aujourd'hui, le 6 février, 1849.

10. Résolu,-Que le 28me jour de février, 1845, une thumble adresse a été unanimement adoptée par l'asesemblée législative de cette province, et a été présentée par elle au très-Honorable Charles Théophilus Baeron Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant " son excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer aux habitants de cette partie de la prevince, ci-devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant la rebellion «de 1837 et 1838,"

20. Résolu,-Que le 24me jour de novembre, 1845, une commission composée de cinq personnes a été dûment nommée par son excellence le dit gouverneur-général, pour faire une enquête sur les pertes provenant et résultant de la dite rebellion.

30. Qu'il appert par le rapport des dits commissuires en date du 18me jour d'avril, 1846, que, "le défaut de pouvoir procéder à une enquête stricte et régulière des pertes en question, n'a laissé aux communissaires d'autres moyens que celui de s'en rapporter nux allégués des réclamans sur le montant et la nature de leurs per-

40. Résolu,-Que le 27 février, 1846, une lettre a été adressee aux dits commissaires par l'honorable secré-Charles Murray, Conite Catheart, alors administrateur habitants.

du gouvernement d'icelle, exposant, "que le but du d'une enquête plus minutieuse, faite postérieurement ces d'auberges, à des usages locaux. sons l'autorisation de la législature."

50. Résolu,—Comme l'opinion de ce comité, qu'afin de remplir la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, ou à leurs créanciers ou ayans droit, tant par la dite adresse de la dite assemblée législative et la dite commission que par la dite lettre ainsi adressée par le dit honorable secrétaire provincial, il est nécessaire et juste que les détails relatifs à telles pertes qui n'ont pas encore été payées et compensées, fassent le sujet d'une enquête plus minutionse sous l'autorisation de la législature, et que les dites pertes, en autant seulement qu'elles ont pu résulter de la destruction totale ou partielle des habitations, édifices, propriétés et effets des dits habitants, et de la saisie, du vol ou de l'enlèvement de leurs biens et effets, soient payées et compensées.

60. Résolu, - Comme l'opinion de ce comité, qu'il devra être émis pour cet objet des débentures au montant courant, payables à même le fonds du revenu kouna, demandant une reduction dans le prix de terres, dans consolidé de cette province, à l'expiration ou avant l'expiration de vingt années à compter de la date d'icelles, respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à même le dit fonds, tel jour et telle année qui y seront spécifiés.

70. Résolu, -- Comme l'opinion de ce comité, que la possesseur de toute déhenture émise en vertu de l'autorité de l'acte passé dans la onzième année du règne de sa majesté intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Bas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de mariage," devra avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle débenture sont payables, de l'échanger contre une débenture pour le inême montant, qui sera émise en vertu de tout acte qui sera passé pour mettre à exécution les résolutions ci-dessus; et que les intérêts alors payables sur ces débentures devraient en même temps être payés à même le fonds du dit revenu consolidé; et que le produit de la partie du fonds des licences de mariage afférente au Bas-Canada qui ne sera pas nécessaire pour acquitter Récollets, sur la rivière des Prairies, et damandant justice ; le principal et les intérêts de toute débenture non échangée devra former partie du dit fonds du revenu conso-

> L'Echo des Campagnes nous apprend qu'à une assemblée du comté de St. Maurice, tenue à Yomachiche le 28 janvier, environ mille citoyens du comté s'y sont trouvées réunies. Il y a été passé des résolutions en faveur de la libre navigation du St. Laurent, en faveur d'un système postal à bon marché, contre la loi actuelle d'éducation, pour que le controle sur les voitures d'hiver soit laissé aux municipalités, contre les ordres que l'on envoie en anglais à des personnes qui n'entendent que le français, en faveur de l'encouragement des manufactures du pays, contre la lourde taxe des lots et ventes qui devraient demeurer tels qu'ils étaient lods de la première vente de la propriété, en faveur des Cours sommaires, en faveur des municipalités actuelles, pour qu'il continue à y avoir un juge résident à Trois-Rivières, contre la requête des habitants de Trois-Rivières qui demandent la construction de piliers au Cap à la Roche, en saveur du paiement des témoins et jurés, en faveur de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, en faveur d'une amnistie générale. L'Echo ajoute qu'il n'y a été nullement question de M. Papineau,qu'il y a eu à son sujet silence complet, " ce silence qui est l'avant-coureur de mort des popularités éphémères.

On a attiré notre attention sur le fini du grand lustre de la Chambre du Conseil Législatif. C'est en effet un morceau qui fait honneur à M. Garth [de Montréal] qui l'a fabriqué. Nous engageons les personnes, qui assistent aux séances du Conseil, à jeter les yeux sur ce lustre, dans des moments où les débuts ne les intéressent guère; elles se convaincront terces riens. Je me contenterai donc de vous dire un que l'industrie canadienne peut supporter la comparaison vec celle de l'étranger.

Hier, à quatre heures, la Chambre a nommé le comté pour l'élection contestée de Waterloo. Le comité est composé de MM. Lafontaine, McFarlane, Cameron de Kent Morrisson, Blake, Wotts, Sauvageau et Price. M. Notman est l'avocat de la cause de M. Ferguson (le plaignant) et M. Wilson est l'avocat de M. Webster [le membre siègeant].

A une interpellation de M. Laterriète, M. Lafontaine a répondu que l'intention du gouvernement n'était pas d'introduire de Bill relatifs à l'établissement d'une école de navigation à Quéhec.

M. La sontaine a proposé (vendredi) de lire pour la seconde fois le bill pour l'arrestation des criminels venant des Etats-Unis; ce qui a été sait après quelques débats. M. Papineau s'opposait en effet à ce que les juges de paix enssent le ponvoir d'arrêter des fugitifs des Etats-Unis. Il voulait que ce pouvoir ne sût conseré qu'aux juges des Courssu péricures, des cours de circuits dans le Bas-Canada, ou de semblables cours dans le H. C., pourvû que les juges de paix aient la permission d'arrêter les criminels, et de les conduire devant le juge (le plus prochain) des cours supérieurs ou de circuits. M. Lasontaine répondit que le bill proposé n'était que pour exécutor en Cunada le truité, de la même manière qu'il est mis à exécution aux Etats-Unis; qu'il n'y avait rien de plus dans co bill que dans la loi américaine; et qu'il fallait agir de bonne soi avec le gouvernement américain. 🖰

La résolution, proposée vendredi par M. Merritt, au sujet de la réciprocité de commerce avec les Etats-Unis a suscité d'assez longs débats, auxquels ont pris part MM. Merritt (2 fois) Brooks, Smith de Frontenac, Papineau, Watts, Fournier, Laterrière, Stevenson (3 fois) Egan, Boulton de Norfolk, Cameron de Kent, Holmes, (2 fois), Wilson, Wetonhall, Flint, Nelson, Cayley, Notman, Prince, Drummond, Robinson, Hincks, Chauvean, Davignon et Laurin. Néanmoins elle a passé à l'unanimité moins 7 on 8 voix, le ministère se trouvant ainsi dans une triomphante majorité. Dans notre prochaine seuille nous tâcherons de donner un ou deux des meilleurs discours sur cotte importante question.

Nous avons reçu ce matin copie du Tableau des colligues electoraux du Hant et du Bas-Canada, avec le nombre d'habitants de chocun d'eux; c'est le tableair f urni par le gouvernement. On y voit que le Haut-Canada a actuellement une population de 72308 âme, ct le Bas-Canada une population de 768334 amé. Ce qui

Ilºa été prélevé £38658 en vertu des dispositions gouvernement exécutif en nommant la dité commission de l'acte, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement étuit sculement d'obtenir une évaluation générale des réclamations provenant de la rébellion et invasion pertes de la rébellion, dont les détails féraient le sujet dans le H. C., et pour approprier les droits sur les licen-

> Le rapport du commissaire du Bureau des Traveaux publics a été déposé hier sur la tahre du parlement. Il parait que c'est un rapprt très-volumineux.

> Le 16 janvier, il y a eu à Kamouraska une assemblée du comté, à laquelle on a passé un vote de confiance pleine et entière dans le ministère du jour. Nous parlerons plus aulong de cette assemblée dans notre seuille de vendredi.

> Nos lecteurs remarqueront que M. Laurin vient d'inroduire un bill pour révoquer les lois relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada.

> Nous publions sur la première page de cette feuille a Lettre Pastorale qui a été lue, il y a dix jours, dans toutes les églises catholiques de cette ville. Nos lecteurs remarqueront avec quelle sollicitude notre bon Eveque, en nous racontant les souffrances du premier pasteur de l'Eglise Catholique, nous met en garde contre les tristes exemples que vient de donner la ville de Rome, et prie Dieu d'éloigner de nous les mulheurs qui affligent la capitale des Etats-Pontificaux,

> Nous accusons réception de la troisième livraison du Pictorial Catholic New-Testament" le Hewet; nos remerciments. Elle contient la fin de l'Evargile de St. Marc et le commencement de celui de St. Luc. Elle est de plus ornée de nombreuses planches sur bois. C'est un ouvrage bien exécuté sous le rapport de la typographic, des ornements et de la fidélité du texte. Lu prix n'est que de trente sous par livraison. - S'adresser à MM. Hewet et Spooner, 52, John Street, New-York.

> Nous avons reçu de notre correspondant de Baltimore une lettre intéressante que nous publions dans cette feuille. Il s'agit spécialement du bill de réciproitié avec le Canada. Nous y attirons l'attention de nos lecteurs.

> Les élections municipales dans cette ville doivent voir lieu le 1er mars prochain. Nous ne savons pas encore quels seront les candidats pour les différents quartiers. M. Lynch continue à se présenter pour le quartier Ste. Marie.

> Ces jours derniers ont continué à être froids, mais beaux. Tous les soirs, nous avons un clair de l'une maguifique. Aujourd'hui encore bien froid.

> Le Répertoire National nous est parvenu mous en parerons vendredi.

" Philantrope," est reçu trop tard pour la feuille de

Un ancien cure " est reçu ; nous n'avons pas encore en le temps de lire sa communication.

CORRESPONDANCES.

Baltimore, 25 Janvier 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Vous devez apprendre régulièrement trois fois par senaine par le Courier des Etats-Unis, que le congrès ne faitrien, ou presque rien digne de remarque; ainsi je pense que vous me dispenserez fucilement de vous le dire, aussi souvent et encore plus volontiers de commenmot du bill de réciprocité qui est revenu sur le tapis de Kingston en Canada, et qu'il atiend 25 frères durant l'été mardi après midi.M. Dix l'a sontenu d'un discours long, éloquent et très-habile, remarquable par le nombre et la force des arguments. Il a regardé cette mesure comme avantageuse aux deux pays, comme nécessaire pour les habitants du voisinage des frontières et devant servir les intérets agricoles de tons les citats-linis. Il fait i la législature américaine une espèce d'obligation de nous accorder cette faveur, si elle ne vent pas en céder a la libéralité de la politique canadienne convers les Etats de l'Union. Il mentionne entre antres choses l'abolition du tarif différentiel qui protégenit les projet et manufactures de la mère-patrie, et il montre la libre navigation du St. Laurent comme le prix inestimable offert aux Etats pour la réciprocité de commerce. M. Pearce, du Maryland, le premier adversaire du progrès, a reconnu de la force dans cet argument, và que les produits des Etats de l'Ouest trouvant un débouche sacile et avantageux par le St. Laurent ne viendraient plus saire de la compétition sur les marchés du sud, et il demande du répit pour l'examiner soigneusement. Voilà done ce bill encore à trainer pour quelques temps sur la table du sénat et si on ne l'en relève pas, ce n'est pas que la désense soit insérieure à l'attaque soyez-en persuadé. Il est démontré clairement que nos voisins n'ont rien à y perdre; l'opposition vient d'un autre motif qui s'est laisse voir dans le début, malgré toute la dis-crétion des senateurs. Le mot annexion s'est échappé quelque part, et la jalousie des États du sud leur f'it trouver le nord déjà trop puissant et craindre une addition de force de ce côté, on cite à ce sujet le rapport de la chambre de commerce de Montrent, qui dit que l'unnexion politique suivra ectte annexion commerciale. Tout en déclarant que cette idée ne lui ferait null ment peur, M. Dix l'a repenssée en disant qu'il connaissait parfaitement bien les intentions du parti libéral du Canada, et qu'elles n'ont pas cette tendance; que ce parti, mointenant au pouvoir, veut être en bous termes et en communications faciles avec ses voisins, mais qu'il vise plus à son indépendance politique, maintenant acquise en partie depuis le concession du gouvernement responsable, etc, qu'à passer sous le gonvernement américain; que dans tous les cas, les membres da sud n'ont qu'à se rappeler la conduite de ceux du Nord au sujet du Texas. Il n'a pas oublié de rendre hommage à l'habileté et libéralité de lord Elgip. En signalant co que nous avons gagno sous le rapport des libertés politiques, il b'à pas manqué de démontrer notre faiblesse sous e rapport de l'industrie, et des progrès matériels.

A ce propos, je vons dirai que le discours de lord El. gin, à l'ouverture des Chembres Canadiennes, a fait un taire de cette province; par l'ordre du très-Honorable fait en favour du Bas-Canada une disserence de 45247 bruie pas qu'ordinaire unas la presse amendame, on le mentionne comme un chef d'active de concision rembruit plus qu'ordinaire dans la pressa américaine; ou

pli? d'un intérêt inaccoutumé pour les Etais-Unis, marque au coin d'une liberalité sans précèdents chez les gouverneurs du Canada. "Jamais discours d'un gouverneur Canadien, dit le Commercial Advertiser, n'a ressemblé autant aux adresses annuelles de notre exécutif que celui de lord Elgin. Il est franc, clair, sans détours, sans arrière pensée, en même temps qu'il semble laisser au peuple l'insluence qu'il doit avoir dans les affaires de l'état." On s'étonne surtout de ce qu'un gonverneur Anglais soit en faveur de la libre navigation du St. Lauren:. Cette session s'est ouverte sous des circonstances si extraordinaires que le Ledger de Philadelphie l'anuonce comme la première depuis plusieurs années! Il ne s'est pas occupé de nous bien souvent, celui-là, comme vous voyez : espérons que dorénavant nous serons plus dignes de remarque.

Le congrès n'a encore rien statué sur la résorme postale, ni sur l'admission de la Californie comme Etat. La question épineuse de l'esclavage est aussi mise de côté pour le moment, M. Calhonn ayant été indisposé depuis quelques jours. En vérité, il y a beaucoup d'ouvrage en voie de progrés et rien d'achevé.

Le temps est extrêmement doux dans ce moment. Tout-à-vous,

M. LE RÉDACTEUR,

La réponse de votre Collaborateur à l'Ami de la Religion et de la Patrie a reçu l'approbation générale de ceux qui out pris interet à la discussion, et je suis appuyé sur des témoignages certains pour vous donner l'assurence qu'il en sera ainsi dans tout le district, parce que l'opinion formée par les personnes instruites sur les remarques de votre correspondant est tellement connue ici maintenant, qu'il est impossible que l'Ami puisse maintenir son assertion qu'il a avancée de bonne foi, tout le monde vent bien le croite. Je crois même que son Réducteur ne diffère pas après tout essentiellement de ceux qui l'appaient et n'ont pas de raisons, tant s'en faut, de lui retirer leur confiance. Seulement on para t atten le quelque chose de plus e cpic te de sa part, et qui donne une idée plus correcte et plus conve. nable de conx dant il est l'organe, lorsqu'ils lui envoient des correspondances à cet effet.

Que M. Parent approuve lui-même la critique qu'on a faite de son travail avec tant de modération et de bienveillance, il n'y a rien que de très-rationel en cela-M. Parent avait des convictions profondes, aussi erdentes que remarquables, et il les a exprinées avec cet exces, puis-je dire, si ordinaire aux hommes à magination vive : l'appé des avantages qui pouvaient déconler d'une discussion approfondie de son sujet, il a posé la question, il a suit un discours préliminaire. Il avait trop confiance peut-être dans ses auditeurs et lecteurs pour croire que quelques-uns jussent autoriser un critique habile et conscientieux à l'accuser d'avoir été dans certains endroits moins exact qu'un théologien, qu'un lectureur sur un pareil sujet ne devait l'être, et dans d'autres d'avoir préparé sans le veuloir des aliments à de manvaises passions à céiles qui ont précisément leur pente du côté où se tronvent les véritables antagonistes de notre estimable lectureur. Tous ne savent pas avoir des torts comme M. Parent.

Recevez, M. de Red., l'assurance de ma haute consi Un du Clargé de Québec.

Québec, 29 janvier, 1849.

FAITS DIVERS.

conseillens .- James Wylie, eor., (de Ramsay, H. Cy et Samuel Mills, écr., (d'Hamilton H. C.) viennent d'êtro appelés au Conseil Législatif.

TRAI PISTES .- Le Gallena Jeffersoniun, journal de l'Illinois, dit que le Frere Macaire, trappiste, qui a visité Montréal l'été dernier, va établir une branche de son ordre prêt

TEMPERANCE. - Discours d'un chef sauvage des Montagnes Rocheuses à un blanc qui voulait introduire des boissons fortes sur leurs terres. Extrait d'une lettre du R. P. de Smet, S. J. - "A quef bon cette eau de fen? Elle brûle la gorge et l'estomac. Elle rend l'homme semblable à un ours ; des qu'il en a goûté. il mord, il grogne, il hurle et finit par tomber comme un cadavre. Votre eau de seu ne fait que du mal: portez-la à nos canemis, et ils s'entretueront ; et leurs femmes et leurs enfants feront pitié. Quant à nous, nous n'en voulons pas; nons sommes assez fous sans elle.

LES COMMERCES 'INCONNUS.-Un journal de Cincinnat. nous révèle l'existence de deux branches de commerce que peu de gens soupçonnent à coup sur. La première, exploitée par MM. Kuop et Miller, consiste à préparer des enveloppes de saucisses que l'on expédie ensuite sur les marches européens. Toute bizarre qu'eile est, cette fabrication duit avoir une certaine importance ; car elle emploie un reapitat de dix mille dollars. L'autre industrie est plus modeste, mars fort lucrative. Elle consiste à nettayer des vessies de pore qui servent ensuite à contenir le lurd exporté pour le marché anglais. C'est un Allemand qui sadonne à ce commerce, et il débite, bon an, mal an, cent cinquante mille vessies ainsi préparées.

NAISSANCE.

Le 2, la Danie de M. Ov. Paradis, a mis au monde un fils MARIAGE.

A Charleston, C. S., le 18 ult., Charles-Irving Grant, Fer. seigneur de Longniueil, à Anna, 2de, fille de M. Trapmun,

En cette ville, dans la nuit de samedi à dinianche, VINCENT-JACQUES, fils de M. Jacques-Alexis Plinguet, lypographe, âgé de sept ans et demi. Il était l'a ne et le dernier vivant de six enfants.

En cette ville, le 26 ult., Blary Mathilda, enfant de John Radiger, Eer., avocat, agée de 19 mois.

ASSOCIATION

ST JEAN BAPTISTE

6 fav.

E COMPTE DE SECTIONS : assemble Romusan JEUDI'SO'R, à 7 heures, an Bureau de Romusan Trupeau. Eer, rue St Paul. Les membres de ce co-E COMPTE DE SECOURS s'assemblers nous les mité sont pries d'assister à ces assemblees.

Par cidre, LUGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.